



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

AVEYRON

COMMUNE

ASPRIERES

Registre de consultation du public pour les ICPE

Installations classées pour la protection de l'environnement

relatif à :

la consultation du public sur la
demande d'enregistrement déposée par
le gasc du lye, concernant l'augmentation
des capacités de production par la
commune d'Asprières

Lieu de la consultation :

Mairie d'Asprières

Registre de consultation du public

Objet de la consultation : relatif à la demande d'enregistrement
déposée par le Gasc du fy, concernant l'augmentation
des capacités de production porcine, sur la commune
d'Aspères,

Arrêté de mise en consultation :

en date du lundi 6 novembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023

de M. le Préfet de : L'Aveyron

Durée de la consultation :

date(s) d'ouverture : du lundi 6 novembre 2023 au mercredi 6 décembre 2023

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de la consultation : Mairie d'Aspères

Autres lieux de consultation du dossier : Mairies de Sorvilac, Capdenac-Jeune,
Galgam, Les Albres et Nauillac.

Registre de consultation :

comportant _____ feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le maire, destiné à recevoir les observations
du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit à la mairie : _____

ou à la préfecture : _____

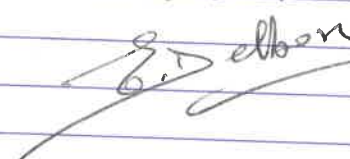
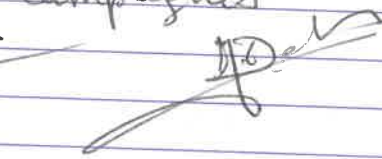
OBSERVATIONS DU PUBLIC

Éveline et Jacques Delbos
Aspières

Ce projet et sa future extension sont **INACCEPTABLES** parce qu'ils ne respectent

- ni l'environnement
- ni l'écologie
- ni les nappes phréatiques obligatoirement impactées à long terme (voir la Bretagne)
- ni le bien être animal
- ni la qualité des animaux "élevés" (1)

Cette "agriculture" n'est pas vertueuse, c'est un véritable sabotage de l'avenir de nos campagnes

Edmonde et Francis Tabourene P.
Aspières

Ce projet de porcherie est inacceptable pour l'environnement de l'air, des nappes phréatiques et le bien être des animaux.

Marie-Françoise VITSE.

Ce projet me semble en inadéquation avec le bien-être animal.
Il est aussi péjoratif pour l'environnement. A proximité de l'installation prévue passe un ruisseau qui s'évapore le long du village d'Aspières.
Les épanchages prévus vont aussi s'infiltrer jusqu'aux nappes phréatiques.
Ce n'est pas l'image qu'il convient de donner à nos campagnes, à l'heure où il est question d'écologie, d'agriculture vertueuse.

Francis Delour.

Ce type d'élevage à terme est condamné à disparaître parce qu'il n'indique pas le bien-être animal, n'est pas générateur de qualité, l'animal ne disposant pas d'un espace naturel pour produire ce qui est générateur de viande de qualité.

Il serait judicieux que les épandages ne se fassent pas à proximité du centre bourg, car aux beaux jours il serait aisé de pouvoir gêner les voisins pour risque de pollution olfactive.